



MINISTÈRE DES MINES

La Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°.....00114...../CAB.MIN/MINES/01/2022
DU.....14 AVR 2022..... PORTANT RENOUVELLEMENT D'AGREMENT
DE LA SOCIETE MGMM & ASSOCIES SCPA
AU TITRE DE MANDATAIRE EN MINES ET CARRIERES

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 93, 202 point 36 litera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/ 2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 9 mars 2018, spécialement en ses articles 10 litera n et 25 ;

Vu l'Ordonnance n° 22/002 du 07 janvier 2022 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er} B, point 35 ;

Vu l'Ordonnance n° 21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 Juin 2018, spécialement en ses articles 32 à 38 ;

Revu l'Arrêté Ministériel N° 0115/CAB.MIN/MINES/01/2017 du 09 mai 2017 portant d'agrément de **la SOCIETE MGMM & ASSOCIES SCPA** qualité de Mandataire en Mines et Carrieres ;



Considérant la demande renouvellement d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières introduite en date du 06 décembre 2021 par la **SOCIETE MGMM & ASSOCIES SCPA**, et les pièces requises y jointes ;

Attendu que la requérante a réuni les conditions légales et réglementaires de renouvellement d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières ;

Sur avis favorable de la Direction des Mines ;

ARRETE :

Article 1^{er}

L'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières de la **SOCIETE MGMM & ASSOCIES SCPA** ayant son adresse au n°181, avenue Kalembелемbe, Immeuble INZO-PEMBE, Commune de Lingwala, Ville-Province de Kinshasa, est renouvelé pour les personnes ci-après :

- Maitre Michel G. MOYOGO MOMBILI ;
- Maitre TOFENDO IGAFÉY Joseph ;
- Maitre MOYOGO OMBA MBILIA Patrick ;
- Maitre MASSAMBA MAYOMBE Fiston ;
- Maitre BYPA MUKAKA Yannick ;
- Maitre AEMBE BULERI Dady ;
- Maitre BOELE LOSOMIA Bismick

Article 2 :

Le renouvellement d'agrément en qualité de Mandataire en Mines et Carrières confère à la **SOCIETE MGMM & ASSOCIES SCPA** le droit de représenter, de conseiller et/ou d'assister toute personne intéressée dans l'octroi et l'exercice des Droits Miniers et de Carrières ainsi que le contentieux y afférent.

Article 3 :

Le Mandataire en Mines et Carrières dont l'agrément est ainsi renouvelé, sera inscrit sur la liste des Mandataire en Mines et Carrières qui sera publiée par la Direction des Mines. *as*



Article 4 :

La durée de validité d'agrément au titre de mandataire en Mines et Carrières est de 4 ans renouvelables à compter de la date de la signature du présent Arrêté.

Article 5 :

Le Secrétaire Général aux Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **17** 4 AVR 2022

Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI

Ampliations :

- Cabinet du Ministre des Mines :1
- Secrétaire Général aux Mines :1
- Direction des Mines :2
- Cadastre Minier :1
- MGMM & Associés SCOA :1